



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 mai 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 33
Nombre de représentés : 04

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 31
Nombre de représentés : 06
Nombre de votants : 37

OBJET

Affaire n° 2026-104

**RENOUVELLEMENT DE
L'ADHÉSION DE LA VILLE À
L'ASSOCIATION LE CLUB DES
MANAGERS DE CENTRE-VILLE
(CMCV)**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 27 avril 2026.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 6 mai 2026.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi cinq mai à seize heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier HOARAU, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie Testan.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau maire, M. Franck Jacques Antoine 1^{er} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue 10^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint, M. Jacques Elie Benard, M. Jean-Paul Burkic, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, Mme Romina Woadally, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurelie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme Léanna Naboth.

Représenté (es) : Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe par Guy Pernic (à partir de l'affaire n° 2026-076), Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe par M. Armand Mouniata, M. Alain Iafar par Mme Sophie Tsiavia, Mme Isabelle Erudel par M. Franck Jacques-Antoine (à partir de l'affaire n° 2026-076), Mme Nancy Tatel par Mme Véronique Bassonville, Mme Emmanuelle Thomas par M. Jean-Patrick Boitard.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe et Mme Isabelle Erudel à 17h43 (affaire n° 2026-076).

Absents : M. Jean-Yves Langenier et Mme Barbara Saminadin.

.....
.....

Affaire n° 2026-104

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION LE
CLUB DES MANAGERS DE CENTRE-VILLE (CMCV)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « « Logement – Habitat – Politique de la ville »
réunie le 22 avril 2026 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville du Port au Club des
Managers de Centre-Ville (CMCV) et de valider la cotisation annuelle pour un montant de
70 € ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à renouveler cette adhésion pour les années suivantes jusqu'au
prochain renouvellement du conseil municipal ainsi que le versement de la cotisation de la
commune ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION LE CLUB DES MANAGERS DE CENTRE-VILLE (CMCV)

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le renouvellement de l'adhésion de la commune du Port à l'association le Club des Managers de Centre-Ville (CMCV) pour la période du mandat en cours, et par conséquent, sur le paiement des cotisations annuelles correspondantes.

Le CMCV est une association qui regroupe près de 300 managers de centre-ville au niveau national. Il a pour mission de promouvoir le métier de Manager de Centre-Ville dans sa mise en place et dans son rôle auprès des diverses structures publiques et privées du commerce.

Pour ce faire, il s'appuie, entre autres, sur :

- la valorisation d'un référentiel métier, aujourd'hui reconnu par l'ensemble des instances publiques, nationales et locales ;
- la formation initiale et continue des managers au travers d'un partenariat étroit avec le Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris ;
- une présence sur tous les salons professionnels pour sans cesse innover et redéfinir les outils commerciaux de demain ;
- le Club des partenaires du CMCV.

Le CMCV organise régulièrement des salons, séminaires ou webinaires sur les nouveaux enjeux autour du centre-ville et des commerces de proximité.

L'adhésion de la Ville au CMCV permettra à la collectivité de bénéficier d'une source d'informations spécifiques sur les problématiques des centres-villes et d'un partage d'expérience avec d'autres collectivités. Elle contribuera à soutenir l'action de la Ville pour le centre-ville et les commerces de proximité.

Le montant de la cotisation pour l'année 2026 s'élève à 70 €.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville du Port au Club des Managers de Centre-Ville (CMCV) et de valider la cotisation annuelle pour un montant de 70 € ;
- d'autoriser le Maire à renouveler cette adhésion pour les années suivantes jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal ainsi que le versement de la cotisation de la commune ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.